



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice : **68**

Qui ont pris part à la délibération : 38

Dont pouvoirs : 12

Date de la convocation : 11 mars 2022

Date d'affichage : 24 mars 2022

L'an deux mil vingt et deux, le 18 mars, à 19h35, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Fêtes Familiales à Noisiel, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de **M. CHEVALIER Luc**.

Étaient présents : 26

Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme MOKRI Pnina, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme ENGLARO Brigitte suppléante de M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, Mme DESCROIX Patricia, M. CABARRUS Cécile, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, Mme LAY Sosthène suppléante de Mme LEHMANN Corinne, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, M. MONSCOURT Philippe, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, M. CHEVALIER Luc, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 21

Mme BORIES Régine, Mme Sandrine BOURGOGNE, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme BOISSOT Colette, Mme LECOLLE Sandrine, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme CLERC Marie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, Mme DE SA Elda, M. COCHEZ Jean-Luc.

Étaient absents non excusés : 21

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme TABAI Samia, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, M. CHOFFARDET Pierre, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. PILGRAIN Hervé, Mme RICHARDSON Esther, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme LAMRI Khadidja, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations : 12

Mme BORIES Régine en faveur de Mme HAM Lavie, Mme Sandrine BOURGOGNE en faveur de Mme NGUYEN, Mme SOUBIE-LLADO Marie en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne en faveur de Mme LAFFORGUE Nicole, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, Mme MOKEDDEM Hanifa en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme SARR Mariétou en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de Mme ROTOMBE Claudine, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme DESCROIX, Mme GUILLOSSOU Carine en faveur de M. GAUDEFROY, Mme DE SA Elda en faveur de Mme RIBAILLE Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Khanh NGUYEN

Mme MAAH arrive en séance à 19h46 après le point n°4 et prend part aux votes à partir du point n°5 - contribution des Communes.

SI-DEL-2022-06 Contribution des communes – EXERCICE 2022

L'article 13 des statuts du Syndicat Intercommunal C.P.R.H. établit que :

« Les recettes annuelles destinées à couvrir toutes les charges de fonctionnement et d'investissement comprendront :

a/ le versement annuel par les communes adhérentes d'une somme dont le quantum et les modalités de versement feront l'objet d'une délibération du Comité syndical. La répartition des charges entre les communes sera faite au prorata du nombre d'habitants de celles-ci tel qu'il est défini aux derniers recensements généraux et complémentaires ».

Comme chaque année, une réflexion sur le montant de cette contribution est engagée et afin de permettre au syndicat de poursuivre ses projets de réaménagements et de construction, Il vous est proposé de baisser la contribution à 1,75 € par habitant pour l'année 2021.

Le Comité syndical est invité à :

- Se prononcer sur cette délibération
- Autoriser le Président à recouvrer les contributions

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal C.P.R.H., notamment l'article 13 relatif aux modes de financement,

CONSIDERANT que le mode de financement du syndicat repose, aux termes de ses statuts, sur une contribution versée par les communes adhérentes et répartie sur le nombre d'habitants de chaque commune,

VU les avis favorables de la Commission des Finances réunie le 7 mars 2021 et du **Bureau syndical** réuni le 10 mars 2021,

OUI M. Luc CHEVALIER, Président, Rapporteur en Comité Syndical,

Il est proposé au Comité syndical de voter le montant de la contribution qui pourra être fixé à 1,45 euros par habitant, recensé au sein de chaque commune, pour l'année 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

DE FIXER la participation des communes membres à 1,45 euros par habitant pour l'année 2022 (recensement population DGF au 1^{er} janvier 2022- Cf. tableau ci-dessous).

D'AUTORISER M. le Président à recouvrer les contributions des communes.

Monsieur le Président et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 38

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 mars 2022

**Le Président
Luc CHEVALIER**



CONTRIBUTIONS DES COMMUNES 2022

COMMUNES	RECENSEMENT au 01/01/2022	CONTRIBUTION 2022 Chiffres population DGF
CONTRIBUTION/HABITANT		1,45 €
BROU-SUR-CHANTEREINE	4619	6697,55
BUSSY-SAINT-GEORGES	27280	39556,00
BUSSY-SAINT-MARTIN	681	987,45
CARNETIN	472	684,40
CHALIFERT	1312	1902,40
CHAMPS-SUR-MARNE	25916	37578,20
CHANTELOUP-EN-BRIE	4028	5840,60
CHELLES	55650	80692,50
CHESSY	6187	8971,15
COLLEGIEN	3427	4969,15
CONCHES-sur-GONDOIRE	1798	2607,10
COUPVRAY	2924	4239,80
CROISSY-BEAUBOURG	2031	2944,95
DAMP MART	3461	5018,45
EMERAINVILLE	7753	11241,85
FERRIERES-en-BRIE	3529	5117,05
GOVERNES	1214	1760,30
GUERMANTES	1175	1703,75
JABLINES	706	1023,70
JOSSIGNY	680	986,00
LAGNY-sur-MARNE	21771	31567,95
LESCHES	775	1123,75
LOGNES	14438	20935,10
MAGNY-LE-HONGRE	9090	13180,50
MONTEVRAIN	12976	18815,20
NOISIEL	15908	23066,60
POMPONNE	4171	6047,95
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES	6528	9465,60
SERRIS	10121	14675,45
THORIGNY-SUR-MARNE	10448	15149,60
TORCY	22753	32991,85
VAIRES-SUR-MARNE	13559	19660,55
VILLEVAUDE	2167	3142,15
Total	299548	434344,60